Le retour de l'État. Mais lequel?

Aujourd'hui, le risque est grand qu'émerge de l'épidémie actuelle, non un État planificateur ou qui reprend sa place face aux acteurs privés, mais un État policier.

Au moment du premier confinement, on espérait tirer les enseignements de la crise que nous vivons toujours. Fleurissaient alors les espoirs de «monde d'après» plus ou moins utopiques. Parmi ceux-ci, il y avait une tendance que tant la gravité de la crise que le confinement rendaient évidente: le retour de l'État.

Ces dernières décennies, celui-ci avait vu son pouvoir réduit, ballotté entre les grandes firmes multinationales, la globalisation, son corollaire de paradis fiscaux, l'Union européenne et, plus récemment, les GAFAM. Très rapidement, on pointa les manquements de l'État qui, soumis aux lois du marché, n'avait pas joué son rôle de planificateur et de réassureur ultime.

Face à une menace concernant l'ensemble de la société, il était logique que la puissance publique reprenne les choses en main. Et en réaction à l'ampleur de la perte économique liée aux confinements, l'État allait, comme après la grande dépression, relancer la machine.

Un peu plus d'un an plus tard, ce retour de l'État est indéniable, mais, ici comme ailleurs, il ne correspond pas aux espoirs d'alors. Ainsi, l'État planificateur n'a pas su préparer la seconde vague. À quelques exceptions près, les États européens furent incapables d'augmenter leurs capacités d'accueil hospitalières, ni même d'améliorer de manière plus générale le niveau de santé publique. On sait pourtant que le risque de développer des formes graves de Covid-19 directement lié à la santé globale des individus.

Bien au contraire, les gouvernements se sont trop souvent placés dans un état de crise permanente où l'improvisation était la règle et la planification l'exception.

L'exemple américain

De manière inattendue, c'est des États-Unis que vient l'exemple d'une autorité qui prend la mesure du problème. Cela a commencé dès l'administration Trump qui, malgré toutes les erreurs et fautes dans la gestion de cette crise, a financé sans compter la recherche d'un vaccin.

Le président Biden a continué sur cette lancée, non seulement en vaccinant rapidement et massivement, mais aussi en développent un plan de relance d'un niveau inédit. La récente proposition américaine de lever les brevets concernant les vaccins s'inscrit dans la même logique: rompre avec les règles habituelles du marché, au vu de circonstances extrêmes.

En comparaison, l'attitude des États européens offre un triste contraste. Ceux-ci avaient pourtant toutes les raisons de se sentir lésés par la répartition et le rythme de livraison de vaccins, bien souvent fabriqués sur leur territoire. Mais l'on s'en est tenu au respect des contrats. De même le plan de relance européen est très loin d'avoir l'ambition de son homologue d'outre-Atlantique.

Néanmoins, l'essentiel de l'action de l'État en pandémie, et peut-être post-pandémie, concerne les relations avec ses citoyens. Jamais la volonté et la capacité de contrôle tant du comportement individuel que d'activités devenues soudainement licites ou illicites n'ont été aussi grandes. La faute à une politique de confinement qui, dès le départ, a prétendu contrôler la pandémie en contrôlant les activités humaines.

L'État s'est ainsi arrogé le droit de fermer des secteurs d'activités entiers avec comme seule justification la nécessité. Au niveau individuel, la volonté de contrôle est allée jusque dans l'intimité des foyers. On nous a même prescrit le bon usage des toilettes par les invités et la manière de se rendre dans le jardin. À moins d'être, à l'instar de la Chine, un État totalitaire, un tel contrôle est bien sûr tout à fait illusoire.

Vincent Laborderie

Politologue à l'UCLouvain et membre de «Covid rationnel»

Confrontée à une menace nouvelle, l'autorité publique s'est repliée sur une action pratiquée depuis des siècles : surveiller et punir. © PHOTONEWS

Le sécuritaire avant le sanitaire

Il semble pourtant bien que, dans plusieurs États européens, c'est cette volonté de contrôle de la population qui est prioritaire. Ainsi en Belgique, la Loi pandémie ne vise aucunement à développer la capacité de réponse sanitaire.

Pour répondre à de futures et hypothétiques épidémies dont, par définition, on ignore tout, l'essentiel semble être de pouvoir contrôler les activités humaines. Le plus surprenant est peut-être que cela ne choque personne.

De même, comment expliquer que, pour lutter contre le Covid-19, la Région bruxelloise ait jugé utile d'imposer un couvre-feu, mais pas d'installer des distributeurs de gel hydroalcoolique dans les stations de métro? Pourquoi privilégier au sanitaire le sécuritaire? Peut-être parce que ce dernier terme correspond à ce que l'État sait faire: édicter des normes, vérifier leur application, et sanctionner les contrevenants.

En d'autres termes, confrontée à une menace nouvelle, l'autorité publique s'est repliée sur une action pratiquée depuis des siècles: surveiller et punir.

Dans son ouvrage éponyme, Michel Foucault décrit longuement les épidémies de peste, lors desquelles l'État «prescrit à chacun sa place, à chacun son corps, à chacun sa maladie et sa mort (…) par l'effet d'un pouvoir omniprésent et omniscient» (1). Il y décrit l'épidémie comme un vecteur redoutable de discipline politique via l'association faite entre désordre et contamination.

> Les gouvernements se sont trop souvent placés dans un état de crise permanente où l'improvisation était la règle et la planification l'exception.

L'essentiel est donc de maintenir l'ordre, quitte à perdre de vue la raison première de cette politique coercitive, à savoir prévenir les contaminations. Si vous vous demandiez pourquoi des policiers dispersent un rassemblement dans un bois, milieu où l'on se contamine fort peu, peut-être avons-nous ici une partie de la réponse.

Selon plusieurs historiens, l'émergence de l'État moderne peut être considérée comme une réponse à ces épidémies de peste et de choléra qui ont ravagé l'Europe du Moyen-Âge à la Renaissance.

Aujourd'hui, le risque est grand qu'émerge de l'épidémie actuelle, non un État planificateur ou qui reprend sa place face aux acteurs privés, mais un État policier doublé d'une société de surveillance. On peut bien sûr espérer que tout revienne à la normale une fois la crise Covid achevée. Mais ce serait oublier que certaines crises sont fondatrices et que celle-ci est loin d'être la dernière.

(1) Michel Foucault, Surveiller et punir, chap. III, «La panoptisme».